

Initiatives ministérielles

Je crois honnêtement que c'est pourquoi, au Canada, les assassins inspirent davantage confiance et sont plus populaires que la classe politique.

M. Gustafson: J'aurais une observation à faire, monsieur le Président.

Encore une fois, le député parle de quelque chose qu'il ne comprend pas. Alimenté par les eaux de ruissellement l'automne dernier, le barrage Alameda s'est rempli. De nombreux bateaux pouvaient y naviguer. L'eau était profonde de plusieurs mètres. C'est incroyable la quantité d'eau de ruissellement qui s'est accumulée derrière ce barrage. On naviguait là-dessus et on pourra encore le faire cet été.

M. Fulton: Monsieur le Président, le député aime poser des questions, et c'est fort bien. Il me semble cependant que si l'on avait de la conscience professionnelle, on prendrait le temps de répondre aux points que j'ai soulevés sur la violation flagrante et continue de la loi.

Nous adoptons des lois ici et nous nous attendons que tous les Canadiens les respectent. Toutefois, lorsque ces lois s'appliquent à ce gouvernement conservateur, dans presque toutes les provinces et toutes les instances, en ce qui concerne les questions environnementales—je prévois qu'il en sera de même, sinon pire, lorsque le projet de loi C-13 aura force de loi—, la violation flagrante des droits des Canadiens et de l'intégrité écologique de ce pays se poursuivra sans relâche à cause de comportements et d'attitudes comme ceux manifestés par le député qui vient de poser cette question.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour participer à ce très important débat.

J'aimerais commencer mon allocution par une introduction qui me permettra de replacer ce débat dans son contexte.

Comme la Chambre le sait, ce débat intervient alors que mes responsabilités au sein du comité Beaudoin-Dobbie viennent de prendre fin et que je reprends mes responsabilités en tant que porte-parole adjointe de mon parti en matière d'environnement, sur le plan international particulièrement. C'est dans ce contexte que je vais faire mes remarques.

Comme nous venons de l'apprendre, le ministre de l'Environnement ne sera pas là aujourd'hui alors que cette mesure législative est la plus importante qui ait été présentée à la Chambre depuis de très nombreuses an-

nées en matière d'environnement. Je trouve très triste qu'il ne puisse pas être des nôtres aujourd'hui. Le prétexte de son absence est la conférence des ministres de l'Environnement qui a lieu à Vancouver cet après-midi et demain.

J'aimerais rappeler aux gens qui nous regardent que ce gouvernement, dont le ministre fait partie, a toute latitude pour saisir la Chambre d'un projet de loi à la date qui lui convient. C'est lui qui contrôle le programme législatif, pas nous. Le rôle du leader parlementaire est de travailler en coulisses, et je pense que la véritable raison pour laquelle le ministre de l'Environnement n'est pas ici aujourd'hui est que ce projet de loi est devenu un enjeu politique au Québec et ce ministre est originaire du Québec.

[Français]

M. Pronoyost: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. À trois reprises dans les dernières 60 secondes, la députée a fait mention de l'absence d'un député ou d'un ministre à la Chambre, alors qu'on sait très bien que les ministres et les députés ont de nombreuses occupations à l'extérieur. Ce n'est de toute façon pas conforme au Règlement et c'est tout à fait impropre à nos règles que des députés d'expérience répètent ce fait à deux ou trois reprises en l'espace de quelques secondes.

Le président suppléant (M. DeBlois): Effectivement, je dois reconnaître que le Règlement de la Chambre stipule qu'il n'est pas permis de signaler la présence ou l'absence d'un autre député dans cette Chambre.

[Traduction]

M. Taylor: Au sujet de ce même rappel au Règlement, monsieur le Président, j'aimerais faire remarquer que nous ne faisons que suivre l'exemple du secrétaire parlementaire qui, au début du débat à l'étape de la troisième lecture, a indiqué que le ministre de l'Environnement était absent et a présenté les excuses de ce dernier à la Chambre.

Nous ne faisons qu'enchaîner suite aux commentaires du. . .

Des voix: Non, non.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'en appelle à la collaboration des députés des deux côtés de la Chambre. Je pense que de part et d'autre, les messages ont été transmis et qu'on peut maintenant revenir au fond du débat.

Je reconnais à nouveau l'honorable députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe.